

République Française  
Département : AUDE  
Arrondissement : Carcassonne  
**LAURAC - COMMUNE**

Séance du jeudi 16 octobre 2025

Délibération N° DE\_024\_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	11	11
Date de la convocation :		
10/10/2025		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le seize octobre deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (SALLE DU CONSEIL), sous la présidence de Yolande STEENKESTE.

Présents : Pierre BAQUE, Yolande STEENKESTE, Alexis DUVAL, Steven GIL, Julien JACQUOT, Pierre-Eric BROUILLARD, Marielle ZANDVLIET, Emilie GRILLERES, Baudouin RIQUET, Sandrine LESTIENNE, Christine PARMENTIER

Représentés :

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Steven GIL est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : DEMANDE DE SUBVENTIONS 3 EME TRANCHE TRAVAUX EGLISE**

Le Maire expose au Conseil Municipal le projet de 3eme tranche de rénovation de l'église Saint laurent à Laurac travaux de maçonnerie, peintures murales, électricité et menuiserie .

Le cabinet d'architecte Auriol, maître d'oeuvre, 1 rue Joliot Curie 11150 Bram a chiffré ce projet à 212 815.00 ht.

Le Maire informe qu'il est possible de solliciter des aides financières pour mener à bien un tel projet .

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **Approuve** sans réserve le projet de la rénovation de l'église de St Laurent pour la 3ème tranche

- **Demande** l'aide financière ausi élevée que possible à la DRAC Direction Régionale des Affaires Culturelles à hauteur de 40 % , et du Conseil Départemental de l'Aude à hauteur de 30% pour réaliser les travaux mentionnés ci-dessus.

- **Prends** acte que l'opération éventuellement subventionnée devra être engagée dans les deux ans qui suivent à la date d'octroi des aides.

Envoyé en préfecture le 23/10/2025

Reçu en préfecture le 23/10/2025

Publié le

ID : 011-211101969-20251016-DE\_024\_2025-DE

S<sup>2</sup>LO

- Donne tous les pouvoirs au Maire pour signer toutes les pièces nécessaires relatives à ces demandes.

Fait et délibéré à Laurac, les jours, mois et an que dessus.

Mme Yolande STEENKESTE  
Maire de LAURAC



Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

DE\_024\_2025